



Journées dentaires
internationales
Québec

28 MAI AU
→ 1 JUIN 2027

Palais des Congrès
de Montréal



PROSPECTUS DES EXPOSANTS



Journées dentaires
internationales
Québec

CONGRÈS ANNUEL
de l'Ordre des dentistes du Québec
jdiq.ca
exposition@odq.qc.ca

Réunir plus de 11 250 congressistes représente un défi logistique de taille, et nous sommes prêts à le relever!

Au fil des dernières éditions, nous nous sommes donné comme objectif de vous offrir un congrès toujours plus stimulant, avec des thématiques fortes et rassembleuses qui favorisent l'engagement des participants et créent des occasions pour vous, à titre d'exposant, de vous démarquer et de faire rayonner votre marque.

Cette année encore, nous vous proposons un programme scientifique de haut niveau, conçu pour permettre aux professionnels de renouer pleinement avec leur pratique, de découvrir les nouvelles tendances de la profession et de recréer cette précieuse synergie avec les JDIQ.

Les **31 mai et 1er juin 2027**, les congressistes pourront parcourir une salle d'exposition de 125 000 pieds carrés au Palais des congrès de Montréal et découvrir les nouveautés en matière d'équipement, de produits, de services et de technologies dans le domaine dentaire.

Soyez des nôtres pour la 57^e édition des Journées dentaires internationales du Québec, qui se tiendra du 28 mai au 1^{er} juin 2027, au cœur du centre-ville de Montréal.

Joignez-vous à nous et devenez l'un des fiers partenaires des JDIQ!

Bon congrès !

Véronic Deschênes, DMD,
Directrice des JDIQ

TABLE DES MATIÈRES

Informations générales et statistiques	3
Heures d'ouverture et inscription des représentants	4
Montage, démontage et plan	5
Tarifs pour la location d'espace(s) d'exposition	6
Politique d'annulation	7
Entreprises Émergentes	8
Espace Présentation Exposant	9
Décoration	10
Dédouanement, transport et entreposage	12
Manutention sur place, électricité et service alimentaire	13
Téléphone, Internet, plomberie, bannières, audiovisuel, scanneurs optiques et hôtels	14
Code de conduite	15
Santé Canada, regroupement de sociétés et publicité	16
Plan d'accès - Palais des congrès de Montréal	17
Normes obligatoires applicables aux kiosques et aux structures d'exposition	21
Couloirs, enseignes surélevées et bannières	21

VOTRE INVITATION À EXPOSER



L'exposition technique des JDIQ se tiendra au niveau 2 du Palais des congrès de Montréal, dans les salles d'exposition 220 et 230A.

Palais des congrès de Montréal : 201, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X7

Accès pour les livraisons et le matériel d'exposition : L'accès des véhicules et des équipements se fait par la rampe de livraison située au 163, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X8.

Dimensions de la porte d'accès : 14 pi x 18 pi

Capacité de charge du plancher : 300 lb/pi²

Catégories	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dentistes	3 775	3 706	3 391	3 441	3 347	3 576	-	2 433	2 923	2 897	2 708	2 582	2 596
Hygiénistes dentaires	2 082	2 095	2 074	1 984	2 092	2 226	-	1 180	1 820	2 412	2 606	2 659	2 767
Auxiliaires dentaires	31	26	27	1	33	36	-	25	43	9	31	33	43
Assistants dentaires	966	972	935	931	970	1 078	-	558	876	899	828	836	825
Personnel administratif	866	879	687	801	911	879	-	533	738	795	851	794	801
Personnes accompagnantes	63	69	150	99	90	86	-	47	81	34	21	50	31
Invités et visiteurs	196	164	222	145	135	193	-	13	47	105	72	129	78
Exposants	1 900	2 014	1 936	1 967	2 005	2 000	-	1 142	1 643	1 744	1 806	1 905	2 005
Étudiants	2 524	2 545	2 804	2 618	2 728	2 495	-	569	2 121	1 855	1 838	2 232	2 060
Technologues et denturologistes	71	64	56	247	239	146	-	50	125	125	126	44	50
Total	12 494	12 534	12 282	12 250	12 550	12 715	-	6 650	10 443	10 875	10 887	11 264	11 256

→ Heures d'ouverture et de fermeture de la salle d'exposition

Lundi 31 mai 2027

- Accès à la salle d'exposition pour les exposants dès 7 h
- Ouverture de la salle d'exposition aux congressistes de 8 h à 17 h

Mardi 1 juin 2027

- Accès à la salle d'exposition pour les exposants dès 7 h
- Ouverture de la salle d'exposition aux congressistes de 8 h à 17 h

→ Inscription des représentants

L'inscription des représentants doit être effectuée en ligne. Le formulaire d'inscription sera accessible à compter de février 2027.

Les badges des représentants seront récupérés sur place au Palais des congrès de Montréal. Afin d'éviter les files d'attente à l'ouverture de l'exposition, le lundi 31 mai 2027, il est fortement recommandé d'imprimer votre badge à l'avance. Des bornes d'impression seront accessibles tous les jours du congrès, à compter du vendredi 28 mai 2027.

Seuls les dirigeants et employés de compagnies, de manufacturiers ou de fournisseurs ayant conclu un contrat leur donnant le droit d'exposer aux JDIQ et ayant acquitté la totalité des frais de location de leur espace d'exposition peuvent s'inscrire à titre de représentants.

Toute autre personne doit être inscrite à titre de visiteur et acquitter les frais d'inscription en vigueur. Pour vous inscrire, veuillez visiter jdiq.ca.



→ Montage des kiosques

SAMEDI 29 MAI ET DIMANCHE 30 MAI 2027

- Accès à la salle d'exposition pour le montage de 8 h à 20 h.
- Horaire du montage et coordination déterminés par Sum Logistik. Pour plus d'informations, visitez : jdiq.ca.
- Ouverture de l'inscription de 7 h à 17 h au hall Viger.
- Tous les étalages doivent être terminés et prêts avant 8 h, le lundi 31 mai 2027.

→ Démontage des kiosques

La période de démontage sera le mardi 1 juin 2027 de 17 h à minuit et le mercredi 2 juin 2027 de 7 h à 18 h.

Tous les transporteurs doivent s'enregistrer avec Sum Logistik avant 17 h le mardi 1 juin.

L'horaire de sortie et la coordination sont déterminés par Sum Logistik.

→ Plan et espaces kiosques disponibles

Le plan du plancher d'exposition JDIQ, mis à jour avec les espaces disponibles, sera en ligne sur le site jdiq.ca dès la première attribution des espaces kiosques, prévue en octobre 2026.



- Aucun matériel d'exposition, à l'exception du matériel transporté à la main, ne peut être déplacé à l'intérieur du hall d'exposition après la mise en place des tapis d'allée ou l'ouverture de l'exposition.
- À défaut de monter son étalage dans les limites du temps alloué à cette fin, les biens de l'exposant pourront être enlevés et entreposés à ses frais.
- Aucun étalage ne pourra être démonté avant heure de clôture officielle de l'exposition JDIQ, qui aura lieu le mardi le 1 juin à 17 h.
- Tout le matériel laissé sur le plancher après 18 h, mercredi le 2 juin sera entreposé ou expédié par notre manutentionnaire, et facturé aux frais de l'exposant.

→ Tarifs pour la location d'espace et de kiosques d'exposition

Types de kiosques	Section A	Sections B & C
Espace régulier (10x10) seulement	4 515 \$ CAD + taxes	4 065 \$ CAD + taxes
Espace de coin (10x10) seulement	4 915 \$ CAD + taxes	4 400 \$ CAD + taxes
Spécial Salon* : Structure kiosque + espace régulier (10x10)	5 735 \$ CAD + taxes	5 375 \$ CAD + taxes
Spécial Salon* : Structure kiosque + espace de coin (10x10)	6 045 \$ CAD + taxes	5 555 \$ CAD + taxes
Espace demi-kiosque régulier (5x10)	N/A	2 030 \$ CAD + taxes
Espace demi-kiosque de coin (5x10)	2 455 \$ CAD + taxes	2 200 \$ CAD + taxes

Inclus dans la location d'un espace de kiosque :

- Un espace de plancher de 10 pi x 10 pi **sans structure de kiosque, ni mobilier, ni rideaux** ;
- Le service de gardiennage de la salle d'exposition en dehors des heures d'ouverture ;
- Le service de nettoyage quotidien des allées, d'entretien général de l'aire d'exposition et d'entretien des tapis des kiosques
- Le service de manutention sur place à l'entrée et à la sortie des exposants ;
- L'entreposage de vos boîtes vides ;
- L'inscription et les badges de vos représentants à l'exposition JDIQ ;
- L'accès au lounge exposants, où un service de café et thé, d'eau et de lunch (quantités limitées) est disponible ;
- Les services professionnels de gérance de la salle d'exposition ;
- Internet sans fil.

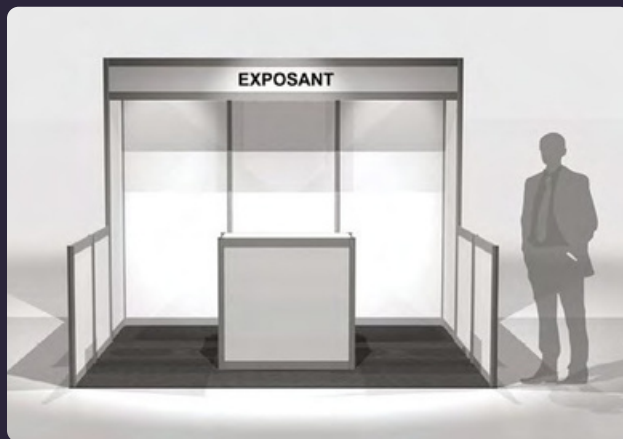
Les espaces comprenant 2 ou 4 kiosques de coin sont disponibles en îlot complet seulement. Vous devez acheter un minimum de 4 espaces (îlot ou péninsule) pour avoir 2 kiosques de coin.

*Spécial Salon

Les lumières, le branchement électrique et tout mobilier supplémentaire sont à la charge de l'exposant.

Description du kiosque

- 1 kiosque Octanorm
- 1 tapis gris
- 1 table drapée ou comptoir de 4 pi
- 2 chaises ou tabourets
- Montage et démontage du kiosque
- 1 enseigne, 1 contour de vinyle (max. de 20 caractères)



Le service clé en main Spécial Salon est également offert pour les espaces demi-kiosques.
Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec l'équipe des JDIQ.

La location d'un espace d'exposition ne comprend pas :

- Les tapis (**obligatoires**) dans les kiosques ;
- L'ameublement et les rideaux ;
- Les besoins en électricité et en plomberie ;
- Les services téléphoniques ;
- L'éclairage à l'intérieur du kiosque ;
- Le transport et le courtage douanier ;
- L'entreposage avant et après l'exposition ;
- L'équipement audiovisuel ;
- Les matériaux ;
- Le déplacement ;
- L'accrochage de bannières ;
- Le montage et le démontage d'équipement ou de kiosques, ainsi que l'utilisation de chariots élévateurs.

Ces articles et services sont aux frais de l'exposant.

→ Réserve et assignation des emplacements kiosques

Les réservations pour les kiosques du congrès JDIQ27 débuteront le lundi 14 septembre 2026.

La première attribution des kiosques se fera durant le mois d'octobre 2026. Votre assignation de kiosque ainsi que votre facture corrigée (si nécessaire) seront envoyées à l'adresse courriel indiquée dans votre formulaire de réservation.

Pour réserver votre espace kiosque, veuillez remplir le formulaire disponible sur le jdiq.ca et payer le dépôt initial.

L'assignation des emplacements kiosques est effectuée selon les critères suivants :

- Le nombre d'espaces d'exposition réservés ;
- La date de réception du formulaire de réservation kiosque et du contrat de location, dûment remplis et signés, accompagnés du dépôt requis ;
- La participation de l'exposant aux commandites ou à notre plan de visibilité ;
- Les préférences et/ou restrictions indiquées par l'exposant dans le formulaire de réservation.

→ Dépôt

- 1 à 3 espaces kiosques :
25 % de la valeur totale
- 4 espaces kiosques et plus :
50 % de la valeur totale

Important

Le solde doit être réglé au plus tard le lundi 1 février 2027.

→ Politique d'annulation par l'exposant

Toute demande d'annulation du contrat de location d'espace(s) d'exposition doit être transmise aux Journées dentaires par courriel à l'adresse : exposition@odq.qc.ca

Pour toute demande d'annulation d'un ou de plusieurs espaces d'exposition :

- Avant le 25 janvier 2027, un remboursement maximal de 90 % de la somme versée ;
- Entre le 25 janvier au 1 février 2027, un remboursement maximal de 50 % de la somme versée ;
- Après le 1 février 2027, aucun remboursement ne sera accordé.

→ Section Entreprises Émergentes

Participez aux JDIQ à moindre coût grâce à notre section spécialement conçue pour les jeunes entreprises !

Profitez de l'un de nos 11 kiosques clé en main pour faire rayonner votre innovation et développer de nouvelles opportunités d'affaires.

Pour réserver votre espace kiosque, veuillez remplir le formulaire disponible sur le site Web.jdiq.ca et payer le dépôt initial. Disponible au coût de **1 550 \$ CAD + taxes**.

L'attribution des kiosques dans la section Entreprises Émergentes demeure à la discrétion exclusive des JDIQ.

À noter :

- Seules les entreprises émergentes qui n'ont jamais exposé aux JDIQ sont admissibles à cette section.
- Un seul kiosque est permis par entreprise.
- L'emplacement des kiosques est assigné par l'organisation des JDIQ.
- Une entreprise peut réserver un espace dans cette section pour un maximum de deux années consécutives.

→ Inclus dans la location d'un kiosque de la section Entreprises Émergentes

- Un espace de plancher de 8 pi x 8 pi ;
- L'ameublement complet : tapis, table drapée, deux chaises, rideaux et enseigne ;
- L'électricité et accès Wi-Fi
- Une fiche exposant sur notre site web et notre application mobile ;
- Montage et démontage du kiosque ;

→ Espace Présentation Exposant

Profitez d'un espace de présentation entièrement équipé en audiovisuel, avec le soutien d'un technicien sur place, pouvant accueillir jusqu'à 54 participants ou clients potentiels.

Réservez votre espace pour des présentations de 25 ou 50 minutes.

Pour toute information ou réservation, écrivez-nous à exposition@odq.qc.ca ou visitez le site jdiq.ca

Conditions de participation :

- L'exposant doit avoir réservé un kiosque à l'exposition des JDIQ.
- Un résumé de la présentation doit être soumis à l'organisation des JDIQ pour approbation préalable.
- Toute démonstration ou traitement impliquant des patients, des modèles vivants ou des animaux est strictement interdit.
- L'exposant doit respecter le créneau horaire réservé.
- L'exposant est responsable de tous les frais supplémentaires liés à l'utilisation d'équipements non inclus dans l'aménagement de base.
- Les besoins audiovisuels doivent être communiqués à l'avance, conformément aux modalités établies par notre fournisseur.
- En cas d'absence de l'exposant plus de 10 minutes au créneau réservé, la présentation sera automatiquement annulée.

FOURNISSEURS OFFICIELS

Les formulaires de commande, ainsi que toutes les informations relatives à la location de prises de courant, de plomberie, de services Internet, de kiosques, de décoration et d'ameublement, ainsi que les services de courtage, de transport, d'aménagement et les liens de réservation pour les hôtels sont disponibles sur le site jdiq.ca.



→ Décoration

Le décorateur officiel est :

GES CANADA LTÉE
4280 rue Griffith, St-Laurent, QC, H4T 4L6
Téléphone : 514 367-4848
Sans frais : 1 877 399-3976
Email: serviceinfo@ges.com
ges.com

Il est également possible de prendre des arrangements préalables au congrès avec GES, et ce, aux frais de l'exposant, pour le montage, le démontage, l'emballage des kiosques d'exposition et la location de matériel d'exposition.

→ Transport, dédouanement et entreposage

Le transporteur, courtier en douane et entrepôt avant l'événement officiel des Journées dentaires internationales du Québec est:

NORTH AMERICAN LOGISTICS SERVICES, INC. (NALSİ)
Robert Vieira ou Fernando Vera
Téléphone: 450-448- 3125
Sans frais : 1 877 332-8987
Courriel : montreal@nalsi.com
nalsi.com

→ Transport et/ou douane

Si vous souhaitez utiliser les services de transport et/ou de dédouanement, veuillez compléter le bon de commande disponible en ligne sur jdiq.ca, dans la section Ressources

→ Entreposage avant l'événement pour le matériel de l'exposant

Pour l'entreposage avant événement du **matériel exposant seulement**, veuillez inscrire l'adresse ainsi que les renseignements suivants :

Nom de l'exposant et numéro de kiosque
JDIQ2027
c/o NALSİ Transkid
1785, 55e Avenue Dorval, QC, H9P 2W3

NALSİ acceptera la marchandise à l'entrepôt à partir du **27 avril 2027**.

La date limite pour une livraison à l'entrepôt est le **18 mai 2027**.

Après cette date, des frais supplémentaires de 25% seront appliqués.

- Tout envoi destiné à l'entrepôt de NALSİ doit être précédé du retour du formulaire entrepôt, disponible en ligne sur jdiq.ca dans la section Ressources.
- À noter que les expéditions de plus de 10 000 livres ou plus de 15 pieds linéaires, seront refusées à notre entrepôt avant l'événement. Toute expédition de plus de 10 000 livres ou plus de 15 pieds linéaires devra être livrée directement au site d'exposition, soit directement au Palais des congrès durant les heures de montage.

→ Entreposage avant l'événement (ateliers, insertions et matériel de cours)

Pour les **ateliers**, les **insertions** dans les sacs ainsi que le **matériel de cours**, veuillez inscrire l'adresse ainsi que les renseignements suivants :

JDIQ2027 SHOW MANAGER
c/o NALSI
Transkid
1785, 55e Avenue
Dorval, QC, H9P 2W3

NALSI acceptera la marchandise à l'entrepôt à partir du **27 avril 2027**.

La date limite pour une livraison à l'entrepôt est le **18 mai 2027**.

Après cette date, des frais supplémentaires de 25% seront appliqués.

- Pour les **ateliers** : le matériel doit être bien identifié avec le nom de la société, le nom du conférencier, la date et l'heure de l'atelier ainsi que le numéro de salle.
- Pour l'**insertion dans les sacs** : le matériel doit être bien identifié avec le nom de la compagnie et la mention « Insertion sacs des délégués ».
- La **date d'expédition du matériel**, le **nom du transporteur**, le **nombre de boîtes** et le **numéro de suivi** doivent être communiqués par courrier électronique à Fernando Vera et Robert Vieira à l'adresse montreal@nalsi.com, ainsi qu'à Jackie Potvin à l'adresse jacynthe.potvin@odq.qc.ca.
- Le matériel pour les ateliers et pour les sacs des délégués, doit être livré au plus tard le **18 mai 2027**. Après cette date, veuillez contacter Fernando Vera ou Robert Vieira au 450 448-3125 ou Jackie Potvin au 514 875-8511, poste 2329.
- Comme la portion pré-congrès se déroule en partie durant le week-end, assurez-vous de prévoir un délai suffisant pour acheminer le matériel aux ateliers, car certaines compagnies ne font pas de livraisons le week-end.



Important :

Aucune livraison sur place ne sera acceptée par le Palais des congrès de Montréal avant jeudi le 27 mai 2027.

→ Manutention du matériel sur place

- Le personnel du Palais des congrès, sous la direction de Sum Logistik Inc., se chargera sans frais :
 - D'acheminer à l'espace d'exposition de l'exposant le matériel reçu à l'aire de réception du Palais des congrès ;
 - D'entreposer les caisses et boîtes vides avant l'ouverture de l'exposition et de les retourner aux kiosques après la fermeture de l'exposition ;
 - De retourner à l'aire de livraison le matériel emballé à la fin de l'exposition.

L'horaire d'entrée des marchandises est sous la responsabilité de Sum Logistik inc.

- Des petits chariots seront disponibles à l'aire de réception pour ceux qui n'ont pas besoin de manutention.
- Tout le matériel laissé sur le site de l'exposition après 18 h, mercredi le 2 juin, sera retiré par NALSI et expédié au destinataire, aux frais de l'exposant.
- Avant de s'adresser au point de coordination situé au bureau du promoteur pour obtenir un bon de sortie, les exposants sont priés de s'assurer que leur matériel est emballé, identifié et prêt à sortir, et ce, afin de bien coordonner la sortie des exposants.

→ Besoins en éclairage et en électricité

- Un éclairage général adéquat sera assuré dans tout le hall d'exposition.
- Toute exigence particulière en matière d'éclairage ou d'électricité doit faire l'objet d'un arrangement préalable avec le Palais des congrès, aux frais de l'exposant.
- Les exposants doivent prendre arrangement avant le congrès, jdiq.ca avec le Palais des congrès, pour toute installation, assemblage ou pose de fils électriques. Ces travaux seront réalisés, aux frais de l'exposant, et seulement par le personnel reconnu et préposé à cette tâche par le Palais des congrès.

- Les exposants doivent savoir que :
 - Le courant électrique à l'intérieur du hall d'exposition est de 110 volts;
 - Tous les appareils et équipements électriques à l'intérieur des kiosques doivent être conformes aux normes établies par Hydro-Québec et l'Association canadienne de normalisation.

→ Service alimentaire

Le service alimentaire officiel et exclusif du Palais des congrès de Montréal est :

MAESTRO CULINAIRE MONTRÉAL INC.
514 871-3111
Télécopieur : 514 875-1300
mtl@maestroculinaire.ca

Il est interdit de distribuer des biens ou des fournitures alimentaires, des boissons ou de la nourriture, sous quelque forme que ce soit, à moins qu'ils ne soient achetés auprès du service alimentaire exclusif du Palais des congrès de Montréal.

→ Services téléphoniques et internet aux kiosques

Afin d'obtenir des services téléphoniques ou une connexion Internet filaire aux kiosques, les exposants doivent en faire la demande, avant le congrès, sur le site de réservation en ligne du Palais des congrès, via notre site Web : www.jdiq.ca.

Ces services sont aux frais des exposants et les Journées dentaires ne sont pas responsables de l'installation des lignes téléphoniques, des connexions Internet ou de la livraison du matériel par le Palais des congrès.

→ Air comprimé et plomberie

Afin d'obtenir des services d'air comprimé et de plomberie, les exposants doivent en faire la demande, avant le congrès, sur le site de réservation du Palais des Congrès, via notre site jdiq.ca.

Ces services sont aux frais des exposants.

→ Accrochage

Afin d'obtenir un service d'accrochage de bannières en hauteur, les exposants doivent en faire la demande, avant le congrès, sur le site de réservation du Palais des Congrès, via notre site jdiq.ca.

Ces services sont aux frais des exposants et chargés sur une base horaire.

→ Service audiovisuel

Le fournisseur officiel pour le matériel audiovisuel est :

TKNL Productions
1349, rue Gay-Lussac, Boucherville (Québec) J4B 7K1
Téléphone : 514 433-1675
Courriel : s.robillard@tknl.com
tknl.com

→ Collecte de prospects - scanners optiques

SHOWLEAD de SHOWCARE

Application mobile et appareils pour la gestion et la collecte de prospects pendant et après l'Exposition JDIQ.

Visitez notre section [Fournisseurs officiels](#)

→ Hôtel officiel des JDIQ et réservations de chambres

La liste des hôtels partenaires des JDIQ sera disponible dans la section « Planifier sa visite » sur notre site jdiq.ca dès novembre 2026.

→ Code de conduite

- Aucun arrière-plan ne peut être disposé de manière à obstruer, bloquer ou gêner l'éclairage ou la visibilité d'un kiosque attenant.
- Les couloirs ne peuvent être utilisés à des fins d'exposition ou de sollicitation.
- Les allées ne doivent pas être obstruées. Si un kiosque attire un grand nombre de participants, y compris les files d'attente, l'exposant doit contenir la foule à même son kiosque et maintenir l'allée libre.
- La distribution de matériel en dehors du kiosque est strictement interdite.
- La distribution d'échantillons et autres articles du genre est admise dans la mesure où cette activité ne gêne pas l'exposant voisin et se déroule de manière respectueuse.
- Les activités bruyantes, les lumières clignotantes ou toute autre action qui, de l'opinion des Journées dentaires, peuvent constituer une source de désagréments ou menacer la santé d'autres personnes, ne seront pas tolérées.
- L'exposant doit maintenir son kiosque ouvert et le doter d'un personnel suffisant durant les heures d'exposition. L'exposant ne pourra fermer ou retirer son kiosque avant la clôture de l'exposition, à moins que les Journées dentaires n'en décident autrement.
- Les loteries, les tirages et les concours publicitaires sont soumis aux règles de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Pour de plus amples informations, veuillez consulter le racj.gouv.qc.ca sous la rubrique Concours publicitaires ou contactez le 1-800 363-0320.
- Aucune enseigne ou aucun autre article ne peut être affiché, annexé, cloué, vissé ou autrement installé, notamment sur les murs, les planchers, les draperies, les plafonds ou les éléments structuraux du Palais des congrès. L'utilisation de punaises, de papier collant, de clous, de vis, de boulons ou de tout autre outil ou matériel pouvant laisser des marques est interdite.
- Aucune projection sur une surface à l'extérieur des limites du kiosque.
- À moins d'acheter l'allée mitoyenne, aucune enseigne ou structure n'est permise au-dessus des allées.
- L'utilisation de robots, de mascottes ou de tout autre appareil à télécommande doit se limiter à l'espace attribué à l'exposant seulement.
- Toute forme de démonstration ou de traitement impliquant des procédures sur des patients, modèles vivants ou animaux est interdite.

Mise en garde

Toute forme de publicité, sollicitation ou distribution de matériel, y compris les cartes d'affaires, échantillons, souvenirs et publications, est strictement limitée à l'espace kiosque alloué.

Aucune sollicitation ou publicité n'est permise dans les aires communes ou publiques du Palais des congrès de Montréal.



→ Santé Canada, regroupement de sociétés et publicité

Pour la protection des citoyens canadiens, toute compagnie/société qui souhaite importer, pour quelque fin que ce soit, un ou des produits, équipements ou instruments médicaux lors des JDIQ, doit détenir les autorisations et permis nécessaires émis par Santé Canada à cette fin.

Pour toute information, veuillez-vous adresser à la Direction des produits thérapeutiques chez Santé Canada, par courriel à osip-bppi@hc-sc.gc.ca ou par téléphone au 613-957-0368.

Les Journées dentaires et l'Ordre des dentistes du Québec ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables du non-respect des obligations incombant aux compagnies ou sociétés en la matière, ni de la non-conformité d'un produit, d'un équipement ou d'un instrument importé au Canada par une compagnie ou société, et ce, à quelque fin que ce soit.

Position de Santé Canada en ce qui a trait à l'importation d'instruments médicaux non homologués.

À titre informatif, l'article 26 du Règlement sur les instruments médicaux, au Canada, DORS/98-282, se lit comme suit :

26. sous réserve de l'article 37, il est interdit d'importer ou de vendre un instrument médical de classe II, III ou IV, sauf si le fabricant est titulaire, à l'égard de l'instrument, d'une homologation ou, dans le cas où l'instrument a fait l'objet d'une modification visé à l'article 34, d'une homologation modifiée.

À la lumière de ce règlement, toute compagnie/société qui souhaite importer au Canada, à quelque fin que ce soit, un instrument médical non homologué, doit obligatoirement s'adresser à Santé Canada afin de connaître les conditions à respecter et, le cas échéant, obtenir les autorisations et permis nécessaires à cette fin.

→ Avis : regroupement de sociétés

Le regroupement de sociétés au sein d'une même entreprise est autorisé, avec l'accord des JDIQ, afin de louer un espace d'exposition plus vaste.

Cependant, seule la société mère sera inscrite dans l'application officielle JDIQ, sur les badges, le site web des JDIQ et sur les éléments de signalisation lors du congrès.

Toute filiale souhaitant bénéficier d'une visibilité distincte devra acquitter une somme de 350 \$ par entité.

ATTENTION :

Il est interdit de sous-louer ses espaces kiosques à des entreprises qui ne sont pas affiliées à la société principale ayant réservé l'espace.

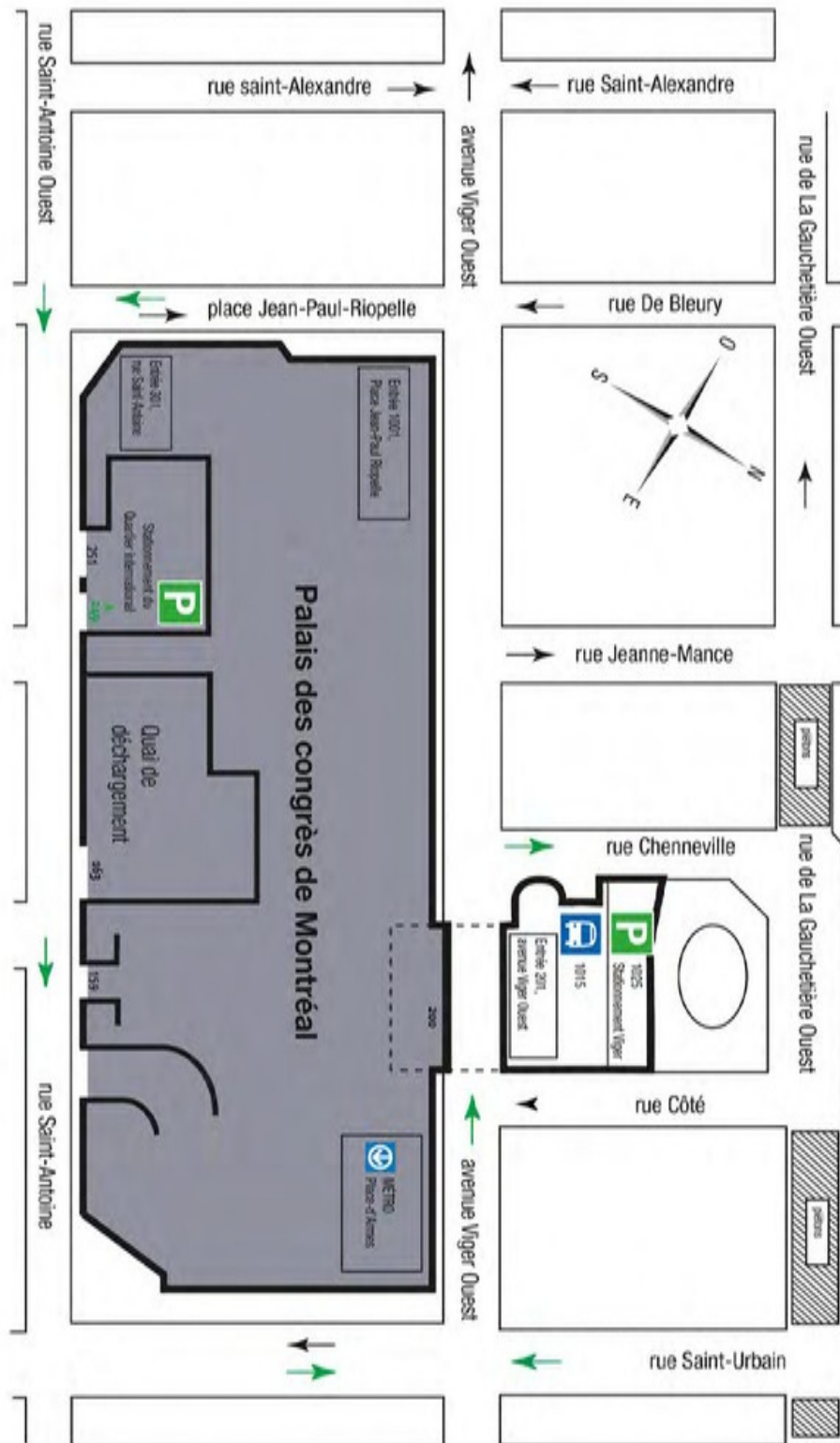
→ Publicité et commandite

Augmentez votre visibilité auprès de la profession avec les nombreuses opportunités de publicité et de commandites offertes.

Consultez notre plan de visibilité sur notre site web jdiq.ca pour plus de détails.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous par courriel à exposition@odq.qc.ca.

→ Plan d'accès - Palais des congrès de Montréal



NORMES OBLIGATOIRES APPLICABLES AUX KIOSQUES ET STRUCTURES D'EXPOSITION

Les normes obligatoires applicables aux kiosques et structures d'exposition sont conçues notamment afin de maintenir une certaine équité entre exposants. Tous les plans pour les îlots et péninsules ou toute dérogation aux normes doivent être préalablement autorisés et approuvés par écrit par la directrice des JDIQ.

Veuillez envoyer vos plans à par courriel : exposition@odq.qc.ca.

→ Un seul kiosque d'allée

Conformément aux normes de l'International Association of Exhibitions and Events™ (IAEE), la hauteur maximale du mur du fond est de 8 pieds. (A)

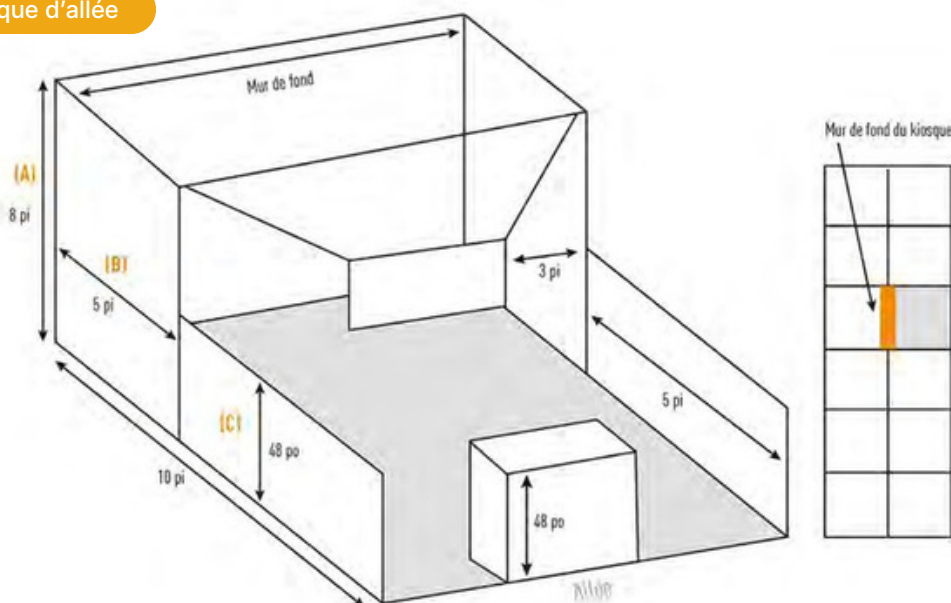
Le mur prolongeant l'arrière-plan ou le mur de fond vers l'avant ne peut pas dépasser 5 pieds de large et 8 pieds de haut. (B)

Les murs latéraux, les appareils fixes ou autres éléments d'exposition tels que tables, présentoirs et comptoirs ne peuvent s'élever à plus de 48 pouces au-dessus du plancher. (C)

Les produits conçus pour tenir debout sur le sol peuvent dépasser cette limite, mais doivent être placés le plus près possible du mur du fond de façon à ne pas obstruer la vue de l'exposant attendant.

Le haut d'une enseigne au centre du kiosque ne doit pas dépasser 12 pieds du sol, 3 pieds du kiosque voisin et 3 pieds de la limite avant du kiosque.

Un seul kiosque d'allée

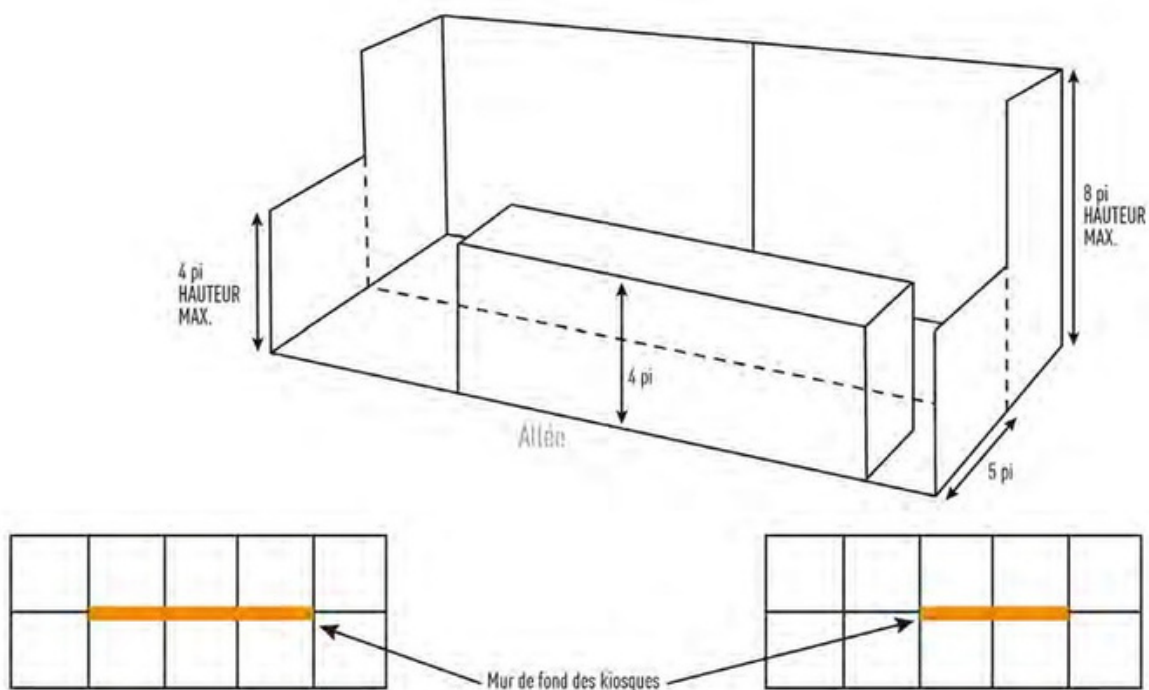


→ Deux kiosques attenants ou plus en ligne

Si un exposant occupe deux espaces d'exposition attenants ou plus en ligne, le mur du fond ne peut excéder 8 pieds. Le mur prolongeant l'arrière-plan ou le mur de fond vers l'avant ne peut pas dépasser 5 pieds de large et 8 pieds de haut. Les murs latéraux mitoyens doivent demeurer de 48 pouces de haut vers l'avant.

Les produits conçus pour tenir debout sur le sol peuvent dépasser cette limite, mais doivent être placés le plus près possible du mur du fond de façon à ne pas obstruer la vue de l'exposant attenant. Le haut d'une enseigne au centre du kiosque ne doit pas dépasser 10 pieds du sol, 3 pieds du kiosque voisin et 3 pieds de la limite avant du kiosque.

Deux kiosques d'allée attenants ou plus



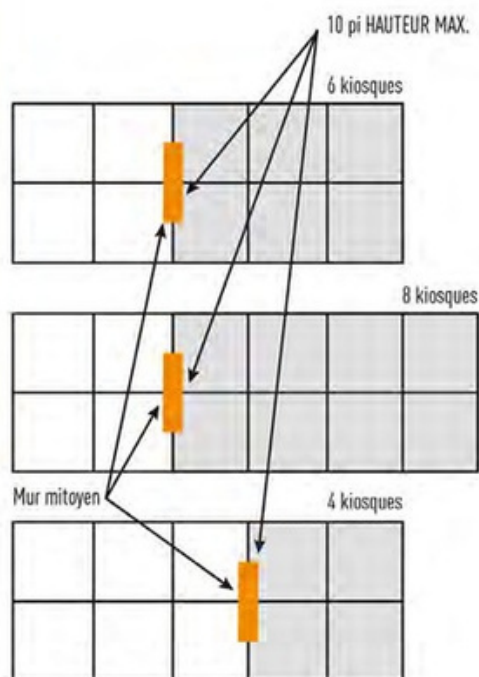
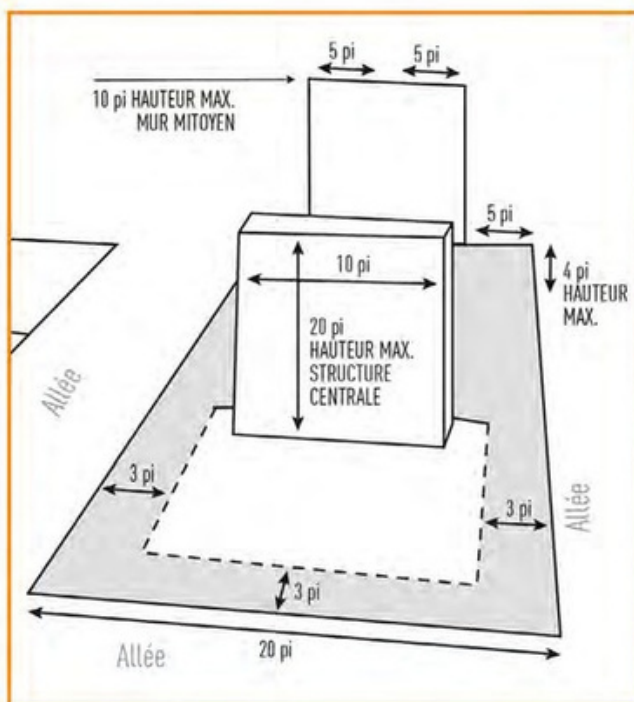
→ Péninsule (4 kiosques ou plus)

Avec l'approbation du directeur des Journées dentaires, un exposant peut choisir des kiosques attenants et adossés en vue de former une péninsule, entourée de trois couloirs et attenante aux kiosques des autres exposants quant au quatrième côté. L'exposant devra s'assurer d'une finition convenable et neutre du mur mitoyen, par respect pour les exposants situés derrière.

Les structures disposées en péninsule peuvent déroger aux normes obligatoires applicables sur les dimensions et l'emplacement pourvu que le directeur des Journées dentaires en ait approuvé les plans ou les dessins par écrit préalablement à l'exposition.

Toutefois, la structure centrale ne peut, en aucun cas, excéder 20 pieds de hauteur et 10 pieds de largeur, à l'exception des murs latéraux mitoyens de kiosques non apparentés, qui doivent demeurer à 48 pouces de haut vers l'avant pour le quatrième côté.

Kiosques en péninsule (4 kiosques et plus)



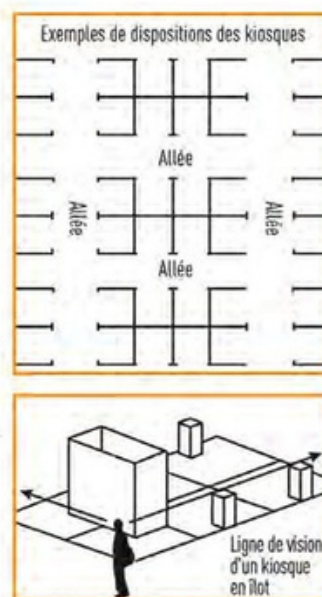
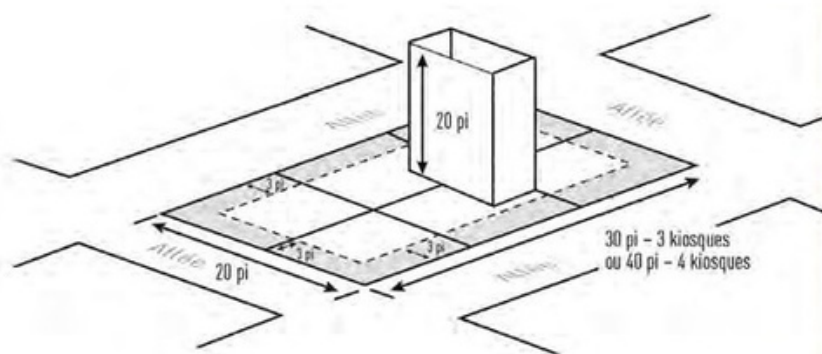
→ Îlots (2 kiosques et plus)

Un exposant peut choisir des kiosques attenants et adossés en vue d'occuper un îlot entouré de quatre couloirs. Les structures disposées en îlot peuvent déroger aux normes obligatoires applicables sur les dimensions et l'emplacement pourvu que le directeur des Journées dentaires en ait approuvé les plans ou les dessins par écrit préalablement à l'exposition.

Toute configuration en îlot doit veiller à répondre à un souci d'équité commerciale sur le plancher d'exposition. Toute dérogation ou demande d'ajustement sera considérée en ce sens pour ne pas créer d'entrave visuelle à un exposant avoisinant.

Toutefois, la structure ne peut, en aucun cas, excéder 20 pieds en hauteur.

Kiosques en îlots (2 kiosques et plus)



→ Couloirs

L'espace des couloirs peut être loué au même prix que les espaces d'exposition, à condition d'être locataire d'îlots adjacents ou de péninsules d'au moins 20 pieds x 30 pieds.

Le couloir peut être recouvert de tapis ou autre revêtement au frais de l'exposant, mais ne peut être utilisé pour y placer des meubles ou équipements.

Les couloirs loués ne doivent pas être bloqués ou empêcher les visiteurs de circuler.

À moins de louer l'allée mitoyenne, aucune enseigne ou structure n'est permise au-dessus des couloirs.

→ Enseignes surélevées et bannières parmi de multiples kiosques

Des enseignes peuvent être disposées à plus de 8 pieds du sol afin de mieux identifier les kiosques, à condition de respecter les exigences suivantes :

- Un exposant peut placer une enseigne pour chaque espace d'exposition de 10 pieds.
- Le haut d'une enseigne ne doit pas se trouver à plus de 20 pieds au-dessus du sol et le bas à moins de 8 pieds. L'enseigne doit être placée à au moins 3 pieds du périmètre du kiosque, c'est-à-dire à 3 pieds du kiosque voisin et à 3 pieds de la limite avant du kiosque.
- Lorsqu'une enseigne dépasse le niveau de 8 pieds et est visible des kiosques installés dans les couloirs situés derrière, le dos de l'enseigne doit être couvert ou fini de façon esthétique.
- Dans les kiosques du périmètre seulement, des enseignes surélevées de toutes tailles peuvent être placées au-delà du niveau de 8 pieds à la place du mur du fond de chaque kiosque, pourvu qu'elles ne se trouvent pas à plus de 10 pieds au-dessus du sol et qu'elles ne s'approchent à plus de 3 pieds du kiosque voisin d'un autre exposant.



→ 28 MAI AU
1 JUIN 2027
Palais des Congrès
de Montréal

201, avenue Viger Ouest,
Montréal, (Québec)
H2Z 1X7

Pour nous rejoindre

JDIQ 2027

Ordre des dentistes du Québec
800, boulevard René-Lévesque Ouest,
Bureau 1640
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511, poste 2329
Site web: JDIQ.ca
Courriel: exposition@odq.qc.ca



→ DATES DU PROCHAIN
CONGRÈS :

26 mai au 30 mai 2028